

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (8) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (11) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Transport d'articles prohibés)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (12) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13) intitulé: "Loi ayant pour objet de soumettre au Parlement certains règlements et arrêtés en conseil", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'amirauté", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

*Ordonné:* Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (2) intitulé: "Loi concernant la frontière entre les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné:* Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.